

135-136



ASIATIQUE

COIFFURES. — LE TURBAN.

TYPES PERSANS, AFGHANS, INDIENS, TURCOMANS, YLIATES, ARABES ET KURDES.

La Molette.					L'Entonnoir.				
1	2	3	4	5	16	17	18	19	20
6	7	8	9	10	21	22	23	24	25
11	12	13	14	15	26	27	28	29	30

Les Orientaux possèdent au plus haut degré l'art de draper le turban ; mais, quoiqu'il existe une véritable tradition sur la manière d'enrouler le turban sur le tarbouch, tradition ottomane, les différents enroulements qui figurent ici font assez voir, par leurs aspects variés, que la disposition du turban est loin d'être toujours la même, et que sa physionomie se modifie très sensiblement, par suite des coutumes et des modes locales, et aussi, dans une mesure plus ou large, selon les milieux, en raison du caprice personnel.

En retraçant la manœuvre qu'exige l'enroulement du turban ottoman, celui qu'on peut appeler de type régulier, on sera d'autant plus à même d'apprécier les écarts qui existent dans la pratique. Notre n° 17 offre un exemple du genre de l'enroulement ottoman ; l'individu représenté est un descendant du prophète : il porte un turban vert, indice caractéristique de sa filiation directe. C'est un *Yezdi*, habitant de la ville de Yezd ou Jezd, en Perse.

L'étoffe d'un turban est ordinairement un carré long, quelquefois de quinze ou seize pieds. Il faut être deux pour le rouler convenablement ; une des personnes tient à deux mains une extrémité du carré par les coins, tandis que l'autre tient dans une seule main le coin opposé du bas, l'étoffe étant dans un plan vertical, de manière que le coin supérieur retombe de lui-même et se replie suivant une diagonale. Chacune des deux personnes tournant simultanément l'étoffe en sens inverse, comme pour tordre un linge mouillé, la torsion s'opère. Pour ajuster cet enroulement sur la tête, on saisit de la main gauche le bourrelet, dont on laisse dépasser hors de la main, du côté du petit doigt, une longueur d'environ deux mains ; en place le rouleau sur la tempe près de l'oreille gauche, tandis que le bourrelet tourne derrière la tête, en couvrant presque entièrement l'oreille droite et biaisant sur le crâne après deux ou trois tours parallèles et le reste des tours en sens opposé ou en croix, de manière à couvrir l'oreille gauche, et en continuant jusqu'au bout du bourrelet, dont on fixe l'extrémité posée en premier sur cette tempe et sur le tarbouch ; on la passe au-dessus du turban, ce qui en forme comme une embrasse consolidante. Le tarbouch doit être préalablement très enfoncé sur les oreilles pour plus de solidité ; toutefois, cette nécessité est plus ou moins grande, selon la conformation de la tête. Rappelons que, pour les Orientaux ôter le turban est un acte irrespectueux.

N° 1. Persan, coiffé du *coula* en peau d'agneau. — Le sommet de ce bonnet conique, noir au dehors, est le plus souvent enfoncé sur le devant. C'est l'antique coiffure nationale des Perses, celle que l'on retrouve sur les anciens monuments. Le grand *coula* est remplacé généralement aujourd'hui par le petit bonnet de peau d'agneau noire; il est cependant toujours porté par certaines gens, entre autres par les marchands du bazar.

N° 10. *Baktiani* du Louristan. — Calotte de feutre, recouverte en partie d'un enroulement en manière de turban sans épaisseur, d'un arrangement particulier. C'est d'un anneau d'où pendent des glands, le tout en passementerie de fils métalliques, que partent les évolutions de l'étoffe entourant la calotte; cet anneau se pose sur le côté gauche et sert d'agrafe centrale pour le passage et les retours des replis; l'étoffe, maintenue en place par la pression du tour supérieur, s'étale à l'arrière de la calotte, le bout pendant, retombant librement sur l'épaule. C'est ordinairement une espèce de cretonne que l'on emploie pour cet arrangement, qui n'est pas sans grâce.

N° 15. Arabe nomade, Yliate. — L'origine de ces populations est tartare. Ce sont des pasteurs vivant sous la tente, changeant de place suivant les saisons et les besoins de leurs troupeaux qui font leur richesse. Ceux d'entre eux qui ont quitté la vie nomade pour s'adonner à l'agriculture ne sont qu'en petit nombre. Le bonnet représenté est en feutre; la forme de cette coiffure en pointe est caractéristique et assurément de la plus haute antiquité; on y trouve tout à la fois le rudiment du grand *coula* et du bonnet pointu tenant de la mitre, que l'on voit aux nos 24 et 25.

Nos 16, 19, 20 et 21. — Jeunes femmes yliates, dont la dernière porte une parure de fiancée. (Voir pour l'ensemble du costume de ces dames, pl. Perse, le n° 9 de celle ayant pour signe le nœud de ruban, et les nos 1 et 2 de celle ayant pour signe le Chat). — Le nom de Turcomane appliqué au premier de ces exemples, une fiancée, fait ressortir ce que ces voisins ont de commun entre eux. Les pérégrinations des Yliates s'étendant de la Turcomanie aux frontières de la Chine, les modes de leurs femmes se sont naturellement empreintes de contacts divers, du turcoman et du persan principalement. Rappelons que les Yliates ne sont pas recluses et se montrent sans voile aux étrangers. La coiffure des femmes yliates, tout en ayant des principes communs, n'exclut pas le caprice; la mousseline qu'elles y emploient est disposée avec une certaine liberté; droite sur le front, la masse de ce tissu présente sur le devant une figure plus ou moins proche de l'enroulement croisé du turban; mais ce n'est qu'une apparence, et l'étoffe légère tombant par derrière, y flotte dans sa liberté et son ampleur comme un voile. Ces femmes, ayant pour la plupart de fort beaux cheveux, font volontiers montre de leur chevelure. Celles qui s'en parent la disposent de la manière suivante: les cheveux, tombant sur le front, y sont coupés courts, à l'exception de ceux qui couvrent les tempes; les deux masses latérales formant un seul flocon, ramenées sur le devant, cachent l'oreille, et tombent de chaque côté du cou, en s'épandant sur le haut de la poitrine; ces deux grands flocons sont ce qu'on appelle les *oreilles de chien*. Le principal de cet arrangement, dont les oreilles de chien ne sont pour ainsi dire que des complémentaires, consiste dans les deux grosses nattes de cheveux qui, partant de chaque côté de la tête et relevées vers son sommet, forment comme un double croissant qui sert à contenir le voile. Ces nattes jouent le premier rôle, parce qu'elles se portent seules au besoin, quand l'Yliate, pour une raison ou pour une autre, ne croit devoir exhiber que cette partie de sa chevelure. C'est à ces nattes, avec ou sans les oreilles de chien, que s'attache la bijouterie en pendants qui, par sa position au delà de celle d'une parure d'oreille, donne à l'ensemble de la coiffure l'ampleur d'un caractère particu-

lier qui la distingue. La frisure des oreilles de chien est celle qu'en Perse on appelle la frisure à ondes longues; on n'emploie que de l'eau pour y préparer les cheveux. Les Orientaux attachent d'autant plus de prix à la beauté de la chevelure de leurs femmes que la plupart d'entre eux se privent de cet ornement.

La coiffure de la fiancée, n° 21, est en grande partie tressée de fils d'or; le sommet en est couronné d'extrémités de plumes de paon. Elle recouvre une chevelure qui tombe en liberté, en se divisant en longues mèches qui s'épandent sur les épaules et dans le dos. Les oreilles sont ornées de larges boucles enrichies de perles.

N° 25. Derviche du sud de la Perse. — (Voir pl. Perse, au signe du Nœud de ruban, n° 8, l'ensemble du costume d'un jeune derviche de Chiraz). — Les *derviches* ou *dervis*, c'est-à-dire *pauvres*, en persan, sont des espèces de moines musulmans qui s'appelèrent d'abord *soffis* et *fakyr*s. — C'est une classe d'êtres qui font d'un déplacement constant à peu près le but de leur vie; ils ne se bornent pas à parcourir la Perse, et vont sans hésiter à Calcutta, comme ils viennent à Constantinople ou au Caire. Les pérégrinations ne leur coûtent absolument rien; ils sont en grande vénération. M. de Gobineau a laissé sur leur compte ce témoignage, c'est que, si parmi eux il y a bon nombre de vagabonds purs et simples, çà et là on y rencontre de véritables perles. Beaucoup de derviches en voyage vont la tête nue, ne se distinguant des autres voyageurs que par leurs longs cheveux. Il y en a de plusieurs sortes; les uns portent le bonnet rouge, brodé, en soie de couleur, de maximes édifiantes; d'autres sont coiffés du bonnet pointu avec un turban souvent brodé de lettres noires, exprimant des sentences ou invocations saintes. Quant à la chevelure, la plupart la coupent, quelques-uns seulement en conservent une partie qu'ils laissent flotter. Parmi ceux qui la conservent, il en est qui la relèvent en chignon. En Perse, les simples derviches ont la robe bleue. Notre n° 25 porte le bonnet pointu en feutre enrichi de broderies en soie. Le léger turban à bouts retombants qui encercle ce bonnet est en corde de poil de chameau. La chevelure de cet homme est disposée selon une mode persane; elle est rasée depuis le front jusqu'à la nuque, en laissant de chaque côté une mèche de cheveux qui retombe en large frison sur le cou. On appelle aussi ces masses latérales des oreilles de chien; leur apprêt et leur frisure à grandes ondes sont les mêmes que ce qu'on a vu chez les femmes yliates. Les derviches, en général, portent toute leur barbe.

HINDOUSTAN.

Nos 6, 8, 22 et 24.

Les turbans varient dans l'Inde comme dans les autres parties de l'Asie. On y porte le turban de laine, de soie ou de mousseline. Non seulement sa figure se modifie selon les localités, mais le turban est de dimension différente selon les castes et les sectes. Le *kinkab* est l'étoffe brochée d'or et d'argent dont on fait les turbans riches. On porte beaucoup de turbans blancs parmi le populaire; mais sous ce rapport, comme sous tous les autres, il n'y a rien d'absolu: à Madras, la tête est toujours couverte d'un turban de couleur; quelques derviches de la secte de Rifah, qui portent le turban de laine ou de mousseline, ne les ont jamais autrement que de couleur noire ou olive foncé. Notre n° 6, dont l'origine locale ne nous est pas désignée avec précision, appartient aux régions de l'Hindoustan voisines de l'Afghanistan; son turban est en toile et s'enroule sur une calotte de feutre.

N° 8. *Parsi*, ou guèbre de Bombay. — Son turban en mousseline se dispose sur le bonnet en peau, souvenir direct et typique de l'origine nationale.

N° 22. *Indien Thug*. — Le turban de cet homme est en mousseline; il est son unique coiffure. Les *Thugs* ou *Thags*, donnés comme une association occulte de sombres fanatiques, les étrangleurs de l'Inde,



ASIATIQUE

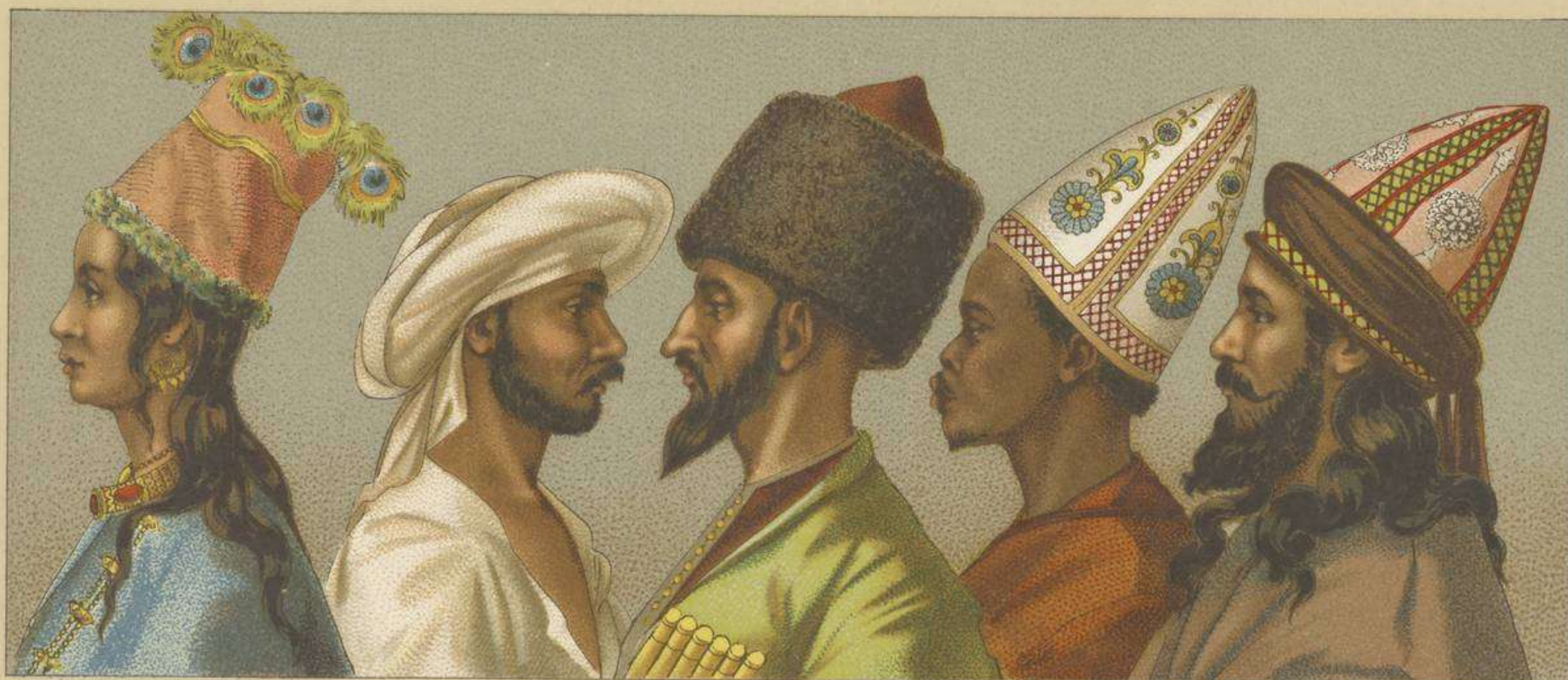
ASIATIC

ASIATISCH



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Percy lith.



ASIATIQUE

ASIATIC

ASIATISCH



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Percy lith.

ne sont, en réalité, selon M. de Jancigny, qu'une nombreuse espèce de voleurs; continuellement en route, affublés chaque jour d'un costume nouveau, insinuants, ils se font admettre dans la compagnie des voyageurs et les accompagnent jusqu'à ce qu'ils trouvent l'occasion de leur administrer une drogue assoupissante, ou de les étrangler. Ils n'ont qu'un seul scrupule, c'est de ne pas verser le sang, comme ils n'ont qu'un but, qui est de dévaliser les gens; ils enterrent du reste leurs victimes avec tant de soin qu'en général on ne sait ce qu'elles sont devenues. Bhavâni est leur patronne, et ils lui offrent toujours une partie de leur butin.

N° 24. *Derviche indien*. — Ce qui est dit ci-dessus du caractère de ces moines dispense d'y revenir. Le bonnet pointu de celui-ci est de cachemire: il est brodé en soies de couleurs diverses.

AFGHANISTAN.

Nos 2, 5, 9, 14, 27, 28, 29 et 30.

L'Afghanistan ou royaume de Caboul est dominé par une race de gens auxquels on donne le nom d'Afghans, mais qui se nomment eux-mêmes *Pouschtoun*, au pluriel *Pouschtouch*. Ce sont des tribus agricoles et nomades qui se sont établies là, après avoir vaincu les habitants du pays. Ils ont conservé leur organisation primitive; chaque tribu a son chef ou kan et est indépendante en principe. En réalité, les révolutions étant fort nombreuses parmi ces populations, les tribus se groupent pour reconnaître un roi ou un chef suprême. Au point de vue du costume, il n'est pas indifférent de connaître cette organisation politique qui explique, par exemple, le mélange qui donne tant de pittoresque aux villes de l'Afghanistan; chacun y porte le costume et conserve les habitudes du pays où il est né. Les quelques types de coiffures représentées ici font pressentir combien l'ensemble du spectacle animé de l'une de ces rues de villes peut offrir de diversité; qu'on ajoute aux causes originaires: les caprices de l'indépendance personnelle, plus larges là que tout autre part en Orient, et l'on se fera une idée de l'aspect varié de ces gens souvent déguenillés. Parmi nos figures, il en est quatre, deux pères et leurs deux fils chez lesquels on peut observer que le turban n'est pour eux un objet de tradition que sous le rapport de la couleur de son étoffe, mais que l'arrangement de ce turban diffère selon le goût de chacun. Le n° 14 est le fils du serdar afghan, n° 27; tous deux portent le turban blanc, mais la disposition comme le volume différent, et pendant que le fils a les oreilles de chien et une fine moustache, le père a les cheveux entièrement rasés et conserve toute sa barbe; enfin le turban du premier est en mousseline, celui du père est en cachemire. Des observations de même nature se peuvent faire à propos du n° 5, père du n° 29; tous deux portent également le turban bleu, rayé en couleur, mais les deux arrangements de tête sont bien différents l'un de l'autre.

N° 2. Turban de mousseline rayée en couleurs, orné d'une petite aigrette, enroulé par-dessus une calotte pointue.

N° 5. Turban en cretonne, posé par-dessus un petit bonnet à joues pendantes.

N° 9. Turban en calicot, enroulé sur la partie supérieure de la calotte de feutre, n'en laissant apparaître que le bas et le devant, ce qui compose une coiffure d'un caractère véritablement original.

Ce qui concerne le n° 14 est indiqué ci-dessus, ainsi que pour le n° 27, qui a, lui, le bonnet en feutre pointu et à petites côtes. Ces deux types sont de la ville d'Hérat.

N° 28. — Celui-ci, qui est vêtu de gros drap, a un turban de cotonnade. Enfin le n° 30, qui a aussi un turban de même valeur, enroulé tout différemment, dont les bouts tombent librement par derrière, porte la chevelure à la persane, c'est-à-dire, comme on l'a vu, rasée du front à la nuque, ne conservant que des masses latérales.

TURQUIE D'ASIE.

Baghdad.

Le turban est en mousseline. Le nom de mousseline, donné au *dulbend*, lui vient de Mossoul, parce que les premières étoffes qu'on a connues en Europe venaient de cette ville, l'une des principales du vilayet de Baghdad. On y en fabrique encore aujourd'hui de grandes quantités. Les Persans, toujours assez nombreux à Baghdad, habitent presque tous la rive droite du Tigre qui divise la ville en deux parties. Le n° 3 représente un évêque catholique de Senna, ville située à cinquante lieues de Baghdad.

PAYS DES TURCOMANS.

N° 11. — Les Turcomans sont un peuple de la famille turque, répandu dans le Turkestan, l'Afghanistan, le royaume d'Hérat, la région caucasienne de l'empire russe, la Turquie d'Asie et dominant dans la Perse. On donne souvent le nom de *pays des Turcomans* à la contrée asiatique comprise entre la mer Caspienne, le lac Aral, et le khanat de Khiva. C'est une race très mêlée. Les hommes ne portent pas le moindre ornement, sauf les jeunes gens qui se parent quelquefois d'une cornaline, montée en manière de broche, et servant à fermer le col de la chemise. La coiffure que notre exemple montre est un bonnet en peau d'agneau noire, de la forme du *pileus*.

DAGHESTAN.

Nos 18 et 23. — Le Daghestan ou gouvernement de Derbend est une province de l'empire russe, ayant à l'est la mer Caspienne, au sud et à l'ouest les gouvernements de Bakou et de Tiflis. Le Daghestan est habité par plusieurs peuples distincts, les Lesghiz ou Lesghiens, les Kouinuks, les Nogaïs, des Arabes et des Juifs. Le n° 18 est de Derbend, au sud de la mer Caspienne; le n° 23, est un Lesghien.

KURDISTAN.

Nos 7, 12, 13 et 16.

Le gros de la nation kurde habite aujourd'hui le pays des montagnes qui s'étend à l'est du Tigre, au sud des lacs de Van et d'Ourmiah. C'est le territoire où les historiens et les géographes placent les *Carduques*, *Gordiens* ou *Gordiëniens*. En Persan, *kourd*, *gourd*, veulent dire: fort, vaillant. Les Kurdes en prenant ce titre, auraient fait, selon M. G. Perrot, comme les Francs, comme les Germains et d'autres peuples encore; leur nom ne serait qu'une épithète louangeuse, une naïve expression de leur confiance en leur énergie et leur courage. S'il est vrai que les Kurdes soient les anciens Carduques, et si ce sont toujours les mêmes montagnards qui ont vu passer à leurs pieds toutes les invasions sans jamais être délogés, il faut convenir que leur nom de vaillants est largement justifié. Aujourd'hui une partie du Kurdistan dépend nominalement de la Turquie, et l'autre, non moins nominalement, de la Perse; mais pachas turcs ou gouverneurs persans, chargés de prélever de faibles tributs, n'insistent guère quand ces montagnards font la sourde oreille et se montrent récalcitrants. Les Kurdes sont redoutables et ne se contentent pas, en cas de désaccord, de rester sur la défensive: ils désolent les plaines par de rapides incursions, et sur toutes les routes voisines, les passants sont détroussés, les caravanes arrêtées par de hardis cavaliers, armés de la lance et du fusil.

N° 7. Kurde coiffé d'un fez avec puskul sur lequel est enroulé un léger turban de foulard.

Nos 12 et 13. Kurdes avec la coiffure du costume de guerre. — La calotte damasquinée et à pointe aiguë est ornée de trois plumes de

paon; elle soutient un camail de fer indépendant de la cotte de mailles, et se divisant sur le devant pour ne pas gêner les mouvements de la tête. Ce casque porte à l'avant un nasal qui s'abaisse ou

se relève à volonté, comme on peut le voir en nos deux exemples. N° 26. Kurde d'Ourmiah. — L'enroulement bizarre de cette coiffure est un composé de foulard et de cotonnade.

Cette suite de coiffures asiatiques fait aujourd'hui partie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, à un titre qu'il importe de signaler. Les types, si différents les uns des autres, des hommes qui y figurent ont été relevés sur place, au point de vue anthropologique, c'est-à-dire avec le soin particulier du tracé de l'angle facial et du rapport des traits entre eux, sans compter les mesures crâniennes dont les chiffres (que nous n'avions pas à reproduire) accompagnent d'ordinaire ce genre d'études. Cette œuvre remarquable de M. le colonel Duhouset, à qui nous en devons la communication, est reproduite ici aussi scrupuleusement que possible. Nos réductions, fac-similés de grandeur, et réduites photographiquement, sont exactement pour la sincérité des lignes ce que sont les originaux eux-mêmes.

Voir pour le texte: M. de Gobineau, Voyage en Perse. — M. Em. Duhouset, les Chasses en Perse. — M. de Bloqueville, Quatorze mois de captivité chez les Turcomans. — M. Basile Vereschaguine, Voyage dans les provinces du Caucase. — M. Alf. Grandidier, Voyage dans les pays méridionaux de l'Inde; ces divers voyages parus dans le Tour du Monde, Paris, Hachette. — Jacquemont, Voyage dans l'Inde, Paris, Didot, 1835-1844, 6 vol. — Hamdy-bey et de Launay, Costumes populaires de la Turquie, Constantinople, 1873. — Xavier Raymond l'Afghanistan, Univers pittoresque, 1841. — G. Perrot, les Kurdes de l'Haïmaneh. Revue des Deux-Mondes, 1863. — Le Magasin pittoresque, 1841.

